



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires  
Service Agriculture et Espaces Ruraux  
Unité Filières Agricoles et Faune Sauvage**

Gap, le 12 AVR. 2024

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°

05-2024-04-12-00005

Arrêté cadre relatif à la mise en œuvre d'un plan de chasse grand gibier pour la saison cynégétique 2024-2025 dans le département des Hautes-Alpes

**Le préfet des Hautes-Alpes  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

**VU** le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.420-1, L.425-6 à L.425-13, R.425-1-1 à R.425-17 et R.428-13 à R.428-14;

**VU** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Dominique DUFOUR, administrateur de l'État hors classe, préfet des Hautes-Alpes ;

**VU** l'arrêté ministériel du 11 février 2020 relatif à la mise en œuvre du plan de chasse et au marquage du gibier ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°05-2022-11-08-00007 du 8 novembre 2022 portant approbation du schéma départemental de gestion cynégétique des Hautes-Alpes pour la période 2022-2028 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°05-2023-04-20-00002 du 20 avril 2023 relatif à la mise en œuvre d'un plan de chasse grand gibier dans le département des Hautes-Alpes ;

**VU** l'avis de la Commission Départementale de Chasse et de Faune Sauvage du 12 mars 2024 ;

**VU** la consultation du public par voie électronique du 14 mars 2024 au 03 avril 2024 sur le projet d'arrêté cadre relatif à la mise en œuvre du plan de chasse grand gibier dans le département des Hautes-Alpes ;

**CONSIDÉRANT** que le suivi des populations de grand gibier effectués par indices du changement écologique ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de maintenir un équilibre agro-sylvo-cynégétique sur les territoires ;

Sur Proposition du Directeur Départemental des Territoires

**ARRÊTE**

**Article 1 : Plan de chasse « Grand Gibier »**

Il est instauré un plan de chasse triennal pour les espèces cerf (*Cervus elaphus*), chevreuil (*Capreolus capreolus*), chamois (*Rupicapra rupicapra*), mouflon (*Ovis gmelini musimom*) et daim (*Dama dama*) avec possibilité de révision annuelle motivée par des problématiques locales de dégâts de gibier.

Toutefois, l'attribution des bracelets aux détenteurs de plan de chasse sera annuelle.

## **Article 2 : Territoires d'application du plan de chasse « Grand gibier »**

La gestion cynégétique des espèces cerf, chevreuil, sanglier, chamois et mouflon est définie selon :

- 14 pays cynégétiques dits « cervidés » pour les espèces cerf, chevreuil et sangliers
- 19 pays cynégétiques dits « ongulés de montagne » pour les espèces chamois et mouflon.

Les contours de ces pays cynégétiques sont fixés selon les tableaux et cartes annexés.

Pour les communes qui se trouveraient sur plusieurs pays cynégétiques « cervidés » et/ou « ongulés de montagne », les limites définies sont :

- Montmaur : commune répartie sur 2 pays cynégétiques délimités par la rivière le Petit-Buëch ;
- Saint-Clément-sur-Durance : commune répartie sur 2 pays cynégétiques délimités par la rivière Durance ;
- Savines-le-Lac : commune répartie sur 2 pays cynégétiques délimités par la rivière Durance
- Saint-Martin-de-Queyrières : commune répartie sur 2 pays cynégétiques délimités par la rivière Durance ;
- Gap : commune répartie sur 2 pays cynégétiques selon la limite de la Forêt Domaniale de Gap-Chaudun.

## **Article 3 : Bénéficiaires**

La liste des bénéficiaires potentiels d'un plan de chasse individuel correspond aux détenteurs d'un droit de chasse listés au recueil des actes officiels de la FDC05 sur son site internet.

## **Article 4 : Catégories de bracelets**

Pour les espèces d'ongulés sauvages répertoriées, les catégories de bracelets suivantes sont mises en place :

- Pour les cervidés :

Espèces	Catégories Bracelets	Animaux correspondants
CERF-ELAPHE	CEJ	Jeune de l'année de sexe indéterminé ou bichette
	CEF	Femelle d'âge indéterminé
	CEM	Mâle d'âge indéterminé
CHEVREUIL	CHJ	Jeune de l'année de sexe indéterminé
	CHI	Animal de sexe et d'âge indéterminés
DAIM	DAI	Animal de sexe et d'âge indéterminés

- Pour les ongulés de montagne :

Espèces	Catégories Bracelets	Animaux correspondants
MOUFLON	MOJ	Jeune de l'année de sexe indéterminé
	MOF	Femelle d'âge indéterminé
	MOM	Mâle d'âge indéterminé
CHAMOIS	ISJ	Jeune de l'année de sexe indéterminé
	ISE	Animal de 2 <sup>e</sup> année, de sexe indéterminé
	ISA	Animal de 3 <sup>e</sup> année ou plus, de sexe indéterminé
	ISI	Animal de sexe et d'âge indéterminé

### Article 5 : Suivi des populations de grand gibier

L'établissement des fourchettes minimales et maximales des plans de chasse de grand gibier est basé sur un suivi par indicateurs de changement écologiques (ICE) tels qu'indiqués dans le SDGC assuré par la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Alpes et ses partenaires (ONF, Parc National des Écrins, lieutenants de louveterie, etc).

### Article 6 : Fourchette minimale/maximale

Le nombre minimum et le nombre maximum d'animaux à prélever annuellement pour chacune des espèces de grand gibier soumises à plan de chasse dans le département des Hautes-Alpes sont fixés par espèce et par pays cynégétique et répartis comme suit :

#### **FOURCHETTES DÉPARTEMENTALES CERVIDÉS**

SAISON 2024-2025	CERF		CHEVREUIL		DAIM	
	PAYS CYNÉGÉTIQUE	Fourchette MINI	Fourchette MAXI	Fourchette MINI	Fourchette MAXI	Fourchette MINI
1 : Briançonnais	26	65	120	222	0	50
2 : Argentérois	19	45	76	140		
3 : Queyras	50	116	129	239		
4 : Valgaudemar	19	45	91	169		
5 : Champsaur	7	15	181	335		
6 : Embrunais	29	67	138	256		
7 : Grand Morgon	25	57	95	176		
8 : Bure	126	294	212	394		
9 : Gapençais	3	20	240	446		
10 : Beauchene	169	393	151	280		
11 : Céüse-Aujour	27	63	188	350		
12 : Basse-Durance	3	20	213	395		
13 : Rosannais	70	164	200	372		
14 : Baronnies	29	69	158	293		
<b>TOTAL</b>	<b>602</b>	<b>1 433</b>	<b>2 192</b>	<b>4 067</b>		

#### **FOURCHETTES DÉPARTEMENTALES ONGULÉS DE MONTAGNE**

SAISON 2024-2025	CHAMOIS		MOUFLONS	
	PAYS CYNÉGÉTIQUES	Fourchette MINI	Fourchette MAXI	Fourchette MINI
1 : Clarée-Guisane	221	369	0	2
2 : Briançonnais	167	279	0	6
3 : Les Ecrins	161	268	0	1
4 : Béal Traversier	68	113	42	56
5 : Queyras	144	240	0	8
6 : Guillestrois	114	190	0	5
7 : Valgaudemar	153	255		
8 : Haut Champsaur	124	206		
9 : Embrunais	93	155		
10 : Morgon-Parpaillon	131	219	12	18

11 : Dévoluy-Faraut	167	278	0	6
12 : Chaudun-Sauvas	47	79	33	45
13 – Mont Colombis	6	12		
14 : Haut Buëch	83	138		
15 : Céüse Aujour	67	111		
16 : Céüsette Crigne	50	83		
17 : Le Duffre	32	54		
18 : Beaumont	27	45		
19 : Chabre Méouge	41	69		
<b>TOTAL</b>	<b>1 896</b>	<b>3 163</b>	<b>87</b>	<b>147</b>

Les pays cynégétiques révisés en raison de la fin du triennal sont indiqués en gras dans le tableau.

### **Article 7 : « Marquage du gibier et modalités de contrôles »**

– Tout bracelet sera retiré la veille ou le jour même et restitué à l'issue de cette sortie de au responsable du plan de chasse ou à son représentant.

- Présentation obligatoire le jour même des animaux prélevés au responsable du Plan de Chasse ou a son représentant, dans un lieu défini sur le territoire du détenteur cynégétique :

- Animal entier ;  
ou
- En cas découpe préalable de l'animal sur le terrain, parties permettant d'identifier l'espèce, le sexe et la classe d'âge (totalité de la venaison, tête de l'animal, patte arrière portant le bracelet de marquage).

– Un registre d'exécution de ce plan sera ouvert et tenu à jour. Ce registre devra être présenté à tout agent habilité à constater des infractions en matière de police de la chasse. Ce registre d'exécution vaut carnet de prélèvements tel que mentionné à l'article R.425-12 du Code de l'environnement.

– Saisie obligatoire du constat de tir de chaque grand gibier soumis à plan de chasse prélevé, sur l'espace adhérent de la fédération des chasseurs des Hautes-Alpes sur son site internet, dans les 48 heures suivant le prélèvement de l'animal.

### **Article 8 : « Organisation et sécurité de la chasse en battue, à l'affût et/ou à l'approche »**

Les règles d'organisation et sécurité de la chasse sont précisées dans le SDGC.

### **Article 9 : Sanctions**

Le non-respect du présent arrêté exposera le contrevenant à des sanctions prévues par le Code de l'Environnement.

### **Article 10 : Abrogation de l'ancien arrêté préfectoral**

L'arrêté préfectoral n°05-2023-04-20-00002 du 20 avril 2023 est abrogé.

### **Article 11 : Voie de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille, 31 Rue Jean-François Leca 13 002 Marseille ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au Recueil des Actes Administratifs.

**Article 12 : Exécution**

Le Secrétaire Général de la préfecture des Hautes-Alpes, la Sous-Préfète de l'arrondissement de Briançon, le Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Alpes, le Chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, le Directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie, ainsi que toutes les personnes qui sont habilitées à constater les infractions en matière de police de la chasse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, et dont copie sera adressée au président de la fédération départementale des chasseurs des Hautes-Alpes.

Le préfet,



*Dominique DUFOUR*



Annexe de l'arrêté préfectoral n° 05-2024-04-12-00005  
 du 12/04/2024

**Tableau de répartition des communes par pays cynégétiques et cartes**

PAYS CYNÉGÉTIQUE « CERVIDÉS »			
Pays cynégétique	N° INSEE	COMMUNES	SITUATION
1 BRIANCONNAIS	05023	BRIANCON	En totalité
	05027	CERVIERES	En totalité
	05063	LA GRAVE	En totalité
	05161	LA SALLE-LES-ALPES	En totalité
	05079	LE MONETIER-LES-BAINS	En totalité
	05085	MONTGENEVRE	En totalité
	05093	NEVACHE	En totalité
	05109	PUY-SAINT-PIERRE	En totalité
	05133	SAINT-CHAFFREY	En totalité
	05151	SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES	Rive gauche de la Durance
	05174	VAL-DES-PRES	En totalité
	05181	VILLAR-D'ARENE	En totalité
	05183	VILLAR-SAINT-PANCRACE	En totalité
2 ARGENTIEROIS	05107	CHAMPCELLA	En totalité
	05006	FREISSINIERES	En totalité
	05031	L'ARGENTIERE-LA-BESSEE	En totalité
	05058	LES VIGNEAUX	En totalité
	05101	PELVOUX	En totalité
	05110	PUY-SAINT-ANDRE	En totalité
	05175	PUY-SAINT-VINCENT	En totalité
	05180	SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES	Rive droite de la Durance
05151	VALLOUISE	En totalité	

3 QUEYRAS	05001	ABRIES	En totalité
	05003	AIGUILLES	En totalité
	05007	ARVIEUX	En totalité
	05026	CEILLAC	En totalité
	05038	CHATEAU-VILLE-VIEILLE	En totalité
	05052	EYGLIERS	En totalité
	05065	GUILLESTRE	En totalité
	05077	MOLINES-EN-QUEYRAS	En totalité
	05119	RISOUL	En totalité
	05120	RISTOLAS	En totalité
	05122	LA ROCHE-DE-RAME	En totalité
	05136	SAINT-CREPIN	En totalité
	05157	SAINT-VERAN	En totalité
	05177	VARS	En totalité
4 VALGAUDEMAR	05009	ASPRES-LES-CORPS	En totalité
	05039	CHAUFFAYER	En totalité
	05064	LA CHAPELLE-EN-VALGAUDEMAR	En totalité
	05090	LA MOTTE-EN-CHAMPSAUR	En totalité
	05043	LES COSTES	En totalité
	05141	SAINT-EUSEBE-EN-CHAMSPAUR	En totalité
	05142	SAINT-FIRMIN	En totalité
	05144	SAINT-JACQUES-EN-VALGAUDEMAR	En totalité
	05152	SAINT-MAURICE-EN-VALGAUDEMAR	En totalité
	05182	VILLAR-LOUBIERE	En totalité
5 CHAMPSAUR	05004	ANCELLE	En totalité
	05020	BENEVENT-ET-CHARBILLAC	En totalité
	05025	BUISSARD	En totalité
	05029	CHABOTTES	En totalité
	05032	CHAMPOLEON	En totalité
	05056	FOREST-SAINT-JULIEN	En totalité
	05067	LES INFOURNAS	En totalité
	05096	ORCIERES	En totalité
	05132	SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR	En totalité
	05145	SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS	En totalité
	05147	SAINT-JULIEN-EN-CHAMSPAUR	En totalité
	05148	SAINT-LAURENT-DU-CROS	En totalité
	05149	SAINT-LEGER-LES-MELEZES	En totalité
	05153	SAINT-MICHEL-DE-CHAILLOL	En totalité

6 EMBRUNAIS	05036	CHATEAUROUX-LES-ALPES	En totalité
	05040	CHORGES	En totalité
	05046	EMBRUN	En totalité
	05106	PRUNIERES	En totalité
	05108	PUY-SAINT-EUSEBE	En totalité
	05111	PUY-SANIERES	En totalité
	05114	REALLON	En totalité
	05116	REOTIER	En totalité
	05130	SAINT-APOLLINAIRE	En totalité
	05134	SAINT-CLEMENT-SUR-DURANCE	Rive droite de la Durance
	05164	SAVINES-LE-LAC	Rive droite de la Durance
7 GRAND MORGON	05012	BARATIER	En totalité
	05044	CREVOUX	En totalité
	05045	CROTS	En totalité
	05163	LE SAUZE-DU-LAC	En totalité
	05098	LES ORRES	En totalité
	05128	SAINT-ANDRE D'EMBRUN	En totalité
	05134	SAINT-CLEMENT-SUR-DURANCE	Rive gauche de la Durance
	05156	SAINT-SAUVEUR	En totalité
	05164	SAVINES-LES-LAC	Rive gauche de la Durance
8 BURE	05002	AGNIERES-EN-DEVOLUY	En totalité
	05061	GAP	Forêt Domaniale Gap-Chaudun
	05042	LA CLUSE	En totalité
	05054	LA FARE-EN-CHAMPSAUR	En totalité
	05123	LA ROCHE-DES-ARNAUDS	En totalité
	05072	LAYE	En totalité
	05062	LE GLAIZIL	En totalité
	05095	LE NOYER	En totalité
	05087	MONTMAUR	Rive Droite du Petit Buëch
	05104	POLIGNY	En totalité
	05112	RABOU	En totalité
	05138	SAINT-DISDIER	En totalité
05139	SAINT-ETIENNE-EN-DEVOLUY	En totalité	

	05011	AVANCON	En totalité
	05022	BREZIERS	En totalité
	05037	CHATEAUVIEUX	En totalité
	05050	ESPINASSES	En totalité
	05061	GAP	Hors Forêt Domaniale de Gap-Chaudun
	05068	JARJAYES	En totalité
	05017	LA BATIE-NEUVE	En totalité
9 GAPENCAIS	05018	LA BATIE-VIEILLE	En totalité
	05124	LA ROCHETTE	En totalité
	05074	LETTRET	En totalité
	05084	MONTGARDIN	En totalité
	05113	RAMBAUD	En totalité
	05115	REMOLLON	En totalité
	05121	ROCHEBRUNE	En totalité
	05127	ROUSSET	En totalité
	05140	SAINT-ETIENNE-LE-LAUS	En totalité
	05170	TALLARD	En totalité
10 BEAUCHENE	05171	THEUS	En totalité
	05176	VALSERRES	En totalité
	05008	ASPREMONT	En totalité
	05010	ASPRES-SUR-BUECH	En totalité
	05019	LA BEAUME	En totalité
	05055	LA FAURIE	En totalité
	05066	LA HAUTE-BEAUME	En totalité
	05080	MONTBRAND	En totalité
	05146	SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHENE	En totalité
	05154	SAINT-PIERRE-D'ARGENCON	En totalité
	05179	VEYNES	En totalité

	05028	CHABESTAN	En totalité
	05035	CHATEAUNEUF D'OZE	En totalité
	05053	EYGUIANS	En totalité
	05060	FURMEYER	En totalité
	05016	LA BATIE-MONTSALEON	En totalité
11 CEUSE-AUJOUR	05059	LA FREISSINOUSE	En totalité
	05021	LE BERSAC	En totalité
	05158	LE SAIX	En totalité
	05075	MANTEYER	En totalité
	05087	MONTMAUR	Rive gauche du Petit Buëch
	05089	MONTROND	En totalité
	05099	OZE	En totalité
	05131	SAINT-AUBAN-D'OZE	En totalité
	05143	SAINT-GENIS	En totalité
	05165	SAVOURNON	En totalité
12 BASSE-DURANCE	05013	BARCILLONNETTE	En totalité
	05049	ESPARRON	En totalité
	05057	FOUILLOUSE	En totalité
	05162	LA SAULCE	En totalité
	05070	LARAGNE-MONTEGLIN	En totalité
	05071	LARDIER-ET-VALENCA	En totalité
	05073	LAZER	En totalité
	05103	LE POET	En totalité
	05078	MONETIER-ALLEMONT	En totalité
	05092	NEFFES	En totalité
	05100	PELLEAUTIER	En totalité
	05168	SIGOYER	En totalité
	05173	UPAIX	En totalité
	05178	VENTAVON	En totalité
	05184	VITROLLES	En totalité

	05024	BRUIS	En totalité
	05033	CHANOUSSE	En totalité
	05048	L'EPINE	En totalité
	05102	LA PIARRE	En totalité
	05076	MEREUIL	En totalité
	05081	MONTCLUS	En totalité
	05086	MONTJAY	En totalité
13 ROSANNAIS	05088	MONTMORIN	En totalité
	05091	MOYDANS	En totalité
	05117	RIBEYRET	En totalité
	05126	ROSANS	En totalité
	05129	SAINT-ANDRE-DE-ROSANS	En totalité
	05150	SAINTE-MARIE	En totalité
	05166	SERRES	En totalité
	05167	SIGOTTIER	En totalité
	05169	SORBIERS	En totalité
	05172	TRESCLEOUX	En totalité
14 BARONNIES	05005	ANTONAVES	En totalité
	05014	BARRET-SUR-MEOUGE	En totalité
	05034	CHATEAUNEUF-DE-CHABRE	En totalité
	05047	EOURRES	En totalité
	05051	ETOILE-SAINT-CYRICE	En totalité
	05069	LAGRAND	En totalité
	05094	NOSSAGE-ET-BENEVENT	En totalité
	05097	ORPIERRE	En totalité
	05118	RIBIERS	En totalité
	05155	SAINT-PIERRE-AVEZ	En totalité
	05135	SAINTE-COLOMBE	En totalité
	05159	SALEON	En totalité
	05160	SALERANS	En totalité

**PAYS CYNÉGÉTIQUE « ONGULÉS DE MONTAGNES »**

<b>Pays cynégétiques</b>	<b>N° INSEE</b>	<b>COMMUNES</b>	<b>SITUATION</b>
1 CLAREE-GUISANE	05063	LA GRAVE	En totalité
	05161	LA SALLE-LES-ALPES	En totalité
	05079	LE MONETIER-LES-BAINS	En totalité
	05093	NEVACHE	En totalité
	05181	VILLAR-D'ARENE	En totalité
2 BRIANCONNAIS	05023	BRIANCON	En totalité
	05027	CERVIERES	En totalité
	05085	MONTGENEVRE	En totalité
	05109	PUY-SAINT-PIERRE	En totalité
	05133	SAINT-CHAFFREY	En totalité
	05151	SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES	Rive gauche de la Durance
	05174	VAL-DES-PRES	En totalité
	05183	VILLAR-SAINT-PANCRACE	En totalité
3 LES ECRINS	05107	CHAMPCELLA	En totalité
	05006	FREISSINIERES	En totalité
	05031	L'ARGENTIERE-LA-BESSEE	En totalité
	05058	LES VIGNEAUX	En totalité
	05101	PELVOUX	En totalité
	05110	PUY-SAINT-ANDRE	En totalité
	05175	PUY-SAINT-VINCENT	En totalité
	05180	SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES	Rive droite de la Durance
	05151	VALLOUISE	En totalité
4 BEAL TRAVERSIER	05007	ARVIEUX	En totalité
	05052	EYGLIERS	En totalité
	05122	LA ROCHE-DE-RAME	En totalité
	05136	SAINT-CREPIN	En totalité

5 QUEYRAS	05001	ABRIES	En totalité
	05003	AIGUILLES	En totalité
	05038	CHATEAU-VILLE-VIEILLE	En totalité
	05077	MOLINES-EN-QUEYRAS	En totalité
	05120	RISTOLAS	En totalité
	05157	SAINT-VERAN	En totalité
6 GUILLESTROIS	05026	CEILLAC	En totalité
	05065	GUILLESTRE	En totalité
	05119	RISOUL	En totalité
7 VALGAUDEMAR	05177	VARS	En totalité
	05009	ASPRES-LES-CORPS	En totalité
	05039	CHAUFFAYER	En totalité
	05064	LA CHAPELLE-EN-VALGAUDEMAR	En totalité
	05090	LA MOTTE-EN-CHAMPSAUR	En totalité
	05043	LES COSTES	En totalité
	05141	SAINT-EUSEBE-EN-CHAMSPAUR	En totalité
	05142	SAINT-FIRMIN	En totalité
	05144	SAINT-JACQUES-EN-VALGAUDEMAR	En totalité
8 CHAMPSAUR	05152	SAINT-MAURICE-EN-VALGAUDEMAR	En totalité
	05182	VILLAR-LOUBIERE	En totalité
	05004	ANCELLE	En totalité
	05020	BENEVENT-ET-CHARBILLAC	En totalité
	05025	BUISSARD	En totalité
	05029	CHABOTTES	En totalité
	05032	CHAMPOLEON	En totalité
	05056	FOREST-SAINT-JULIEN	En totalité
	05067	LES INFURNAS	En totalité
	05096	ORCIERES	En totalité
	05132	SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR	En totalité
	05145	SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS	En totalité
	05147	SAINT-JULIEN-EN-CHAMSPAUR	En totalité
	05148	SAINT-LAURENT-DU-CROS	En totalité
05149	SAINT-LEGER-LES-MELEZES	En totalité	
05153	SAINT-MICHEL-DE-CHAILLOL	En totalité	

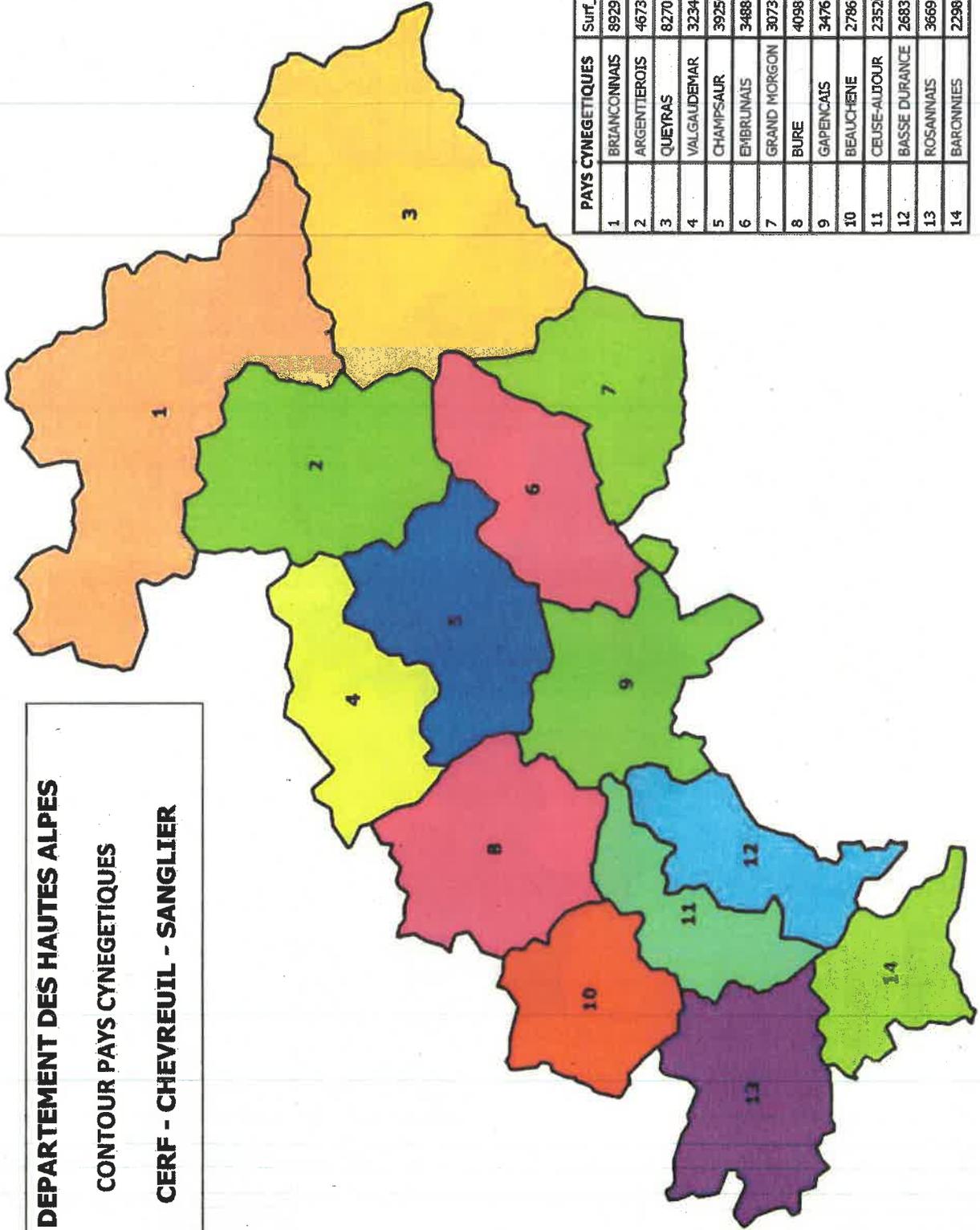
9 EMBRUNAIS	05036	CHATEAUROUX-LES-ALPES	En totalité
	05040	CHORGES	En totalité
	05046	EMBRUN	En totalité
	05106	PRUNIERES	En totalité
	05108	PUY-SAINT-EUSEBE	En totalité
	05111	PUY-SANIERES	En totalité
	05114	REALLON	En totalité
	05116	REOTIER	En totalité
	05130	SAINT-APOLLINAIRE	En totalité
	05134	SAINT-CLEMENT-SUR-DURANCE	Rive droite de la Durance
	05164	SAVINES-LE-LAC	Rive droite de la Durance
10 MORGON PARPAILLON	05012	BARATIER	En totalité
	05044	CREVOUX	En totalité
	05045	CROTS	En totalité
	05163	LE SAUZE-DU-LAC	En totalité
	05098	LES ORRES	En totalité
	05128	SAINT-ANDRE D'EMBRUN	En totalité
	05134	SAINT-CLEMENT-SUR-DURANCE	Rive gauche de la Durance
	05156	SAINT-SAUVEUR	En totalité
05164	SAVINES-LE-LAC	Rive gauche de la Durance	
11 DEVOLUY FARAUD	05002	AGNIERES-EN-DEVOLUY	En totalité
	05042	LA CLUSE	En totalité
	05062	LE GLAIZIL	En totalité
	05095	LE NOYER	En totalité
	05104	POLIGNY	En totalité
	05138	SAINT-DISDIER	En totalité
	05139	SAINT-ETIENNE-EN-DEVOLUY	En totalité
	05061	GAP	Fôret Domaniale de Gap- Chaudun
12 CHAUDUN SAUVAS	05054	LA FARE-EN-CHAMPSAUR	En totalité
	05123	LA ROCHE-DES-ARNAUDS	En totalité
	05072	LAYE	En totalité
	05087	MONTMAUR	Rive droite du Petit Buëch
	05112	RABOU	En totalité

	05011	AVANCON	En totalité
	05022	BREZIERS	En totalité
	05037	CHATEAUVIEUX	En totalité
	05050	ESPINASSES	En totalité
	05061	GAP	Hors Forêt Domaniale de Gap-Chaudunle
	05068	JARJAYES	En totalité
	05017	LA BATIE-NEUVE	En totalité
	05018	LA BATIE-VIEILLE	En totalité
13 MONT COLOMBIS	05124	LA ROCHETTE	En totalité
	05074	LETTRET	En totalité
	05084	MONTGARDIN	En totalité
	05113	RAMBAUD	En totalité
	05115	REMOLLON	En totalité
	05121	ROCHEBRUNE	En totalité
	05127	ROUSSET	En totalité
	05140	SAINT-ETIENNE-LE-LAUS	En totalité
	05170	TALLARD	En totalité
	05171	THEUS	En totalité
14 HAUT-BUECH	05176	VALSERRES	En totalité
	05008	ASPREMONT	En totalité
	05010	ASPRES-SUR-BUECH	En totalité
	05019	LA BEAUME	En totalité
	05055	LA FAURIE	En totalité
	05066	LA HAUTE-BEAUME	En totalité
	05080	MONTBRAND	En totalité
	05146	SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHENE	En totalité
	05154	SAINT-PIERRE-D'ARGENCON	En totalité
05179	VEYNES	En totalité	

	05028	CHABESTAN	En totalité
	05035	CHATEAUNEUF D'OZE	En totalité
	05053	EYGUIANS	En totalité
	05060	FURMEYER	En totalité
	05016	LA BATIE-MONTSALEON	En totalité
15 CEUSE-AUJOUR	05059	LA FREISSINOUSE	En totalité
	05021	LE BERSAC	En totalité
	05158	LE SAIX	En totalité
	05075	MANTEYER	En totalité
	05087	MONTMAUR	Rive gauche du Petit-Buëch
	05089	MONTROND	En totalité
	05099	OZE	En totalité
	05131	SAINT-AUBAN-D'OZE	En totalité
	05143	SAINT-GENIS	En totalité
	05165	SAVOURNON	En totalité
16 CEUSETTE-CRIGNE	05013	BARCILLONNETTE	En totalité
	05049	ESPARRON	En totalité
	05057	FOUILLOUSE	En totalité
	05162	LA SAULCE	En totalité
	05070	LARAGNE-MONTEGLIN	En totalité
	05071	LARDIER-ET-VALENCA	En totalité
	05073	LAZER	En totalité
	05103	LE POET	En totalité
	05078	MONETIER-ALLEMONT	En totalité
	05092	NEFFES	En totalité
	05100	PELLEAUTIER	En totalité
	05168	SIGOYER	En totalité
	05173	UPAIX	En totalité
	05178	VENTAVON	En totalité
	05184	VITROLLES	En totalité

17 LE DUFFRE	05024	BRUIS	En totalité
	05048	L'EPINE	En totalité
	05102	LA PIARRE	En totalité
	05081	MONTCLUS	En totalité
	05088	MONTMORIN	En totalité
	05091	MOYDANS	En totalité
	05117	RIBEYRET	En totalité
	05126	ROSANS	En totalité
	05150	SAINTE-MARIE	En totalité
	05167	SIGOTTIER	En totalité
18 BEAUMONT	05033	CHANOUSSE	En totalité
	05076	MEREUIL	En totalité
	05086	MONTJAY	En totalité
	05129	SAINTE-ANDRE-DE-ROSANS	En totalité
	05166	SERRES	En totalité
	05169	SORBIERS	En totalité
19 CHABRE-MEOUGE	05172	TRESCLEOUX	En totalité
	05005	ANTONAVES	En totalité
	05014	BARRET-SUR-MEOUGE	En totalité
	05034	CHATEAUNEUF-DE-CHABRE	En totalité
	05047	EOURRES	En totalité
	05051	ETOILE-SAINT-CYRICE	En totalité
	05069	LAGRAND	En totalité
	05094	NOSSAGE-ET-BENEVENT	En totalité
	05097	ORPIERRE	En totalité
	05118	RIBIERS	En totalité
	05155	SAINTE-PIERRE-AVEZ	En totalité
	05135	SAINTE-COLOMBE	En totalité
05159	SALEON	En totalité	
05160	SALERANS	En totalité	

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES**  
**CONTOUR PAYS CYNEGETIQUES**  
**CERF - CHEVREUIL - SANGLIER**

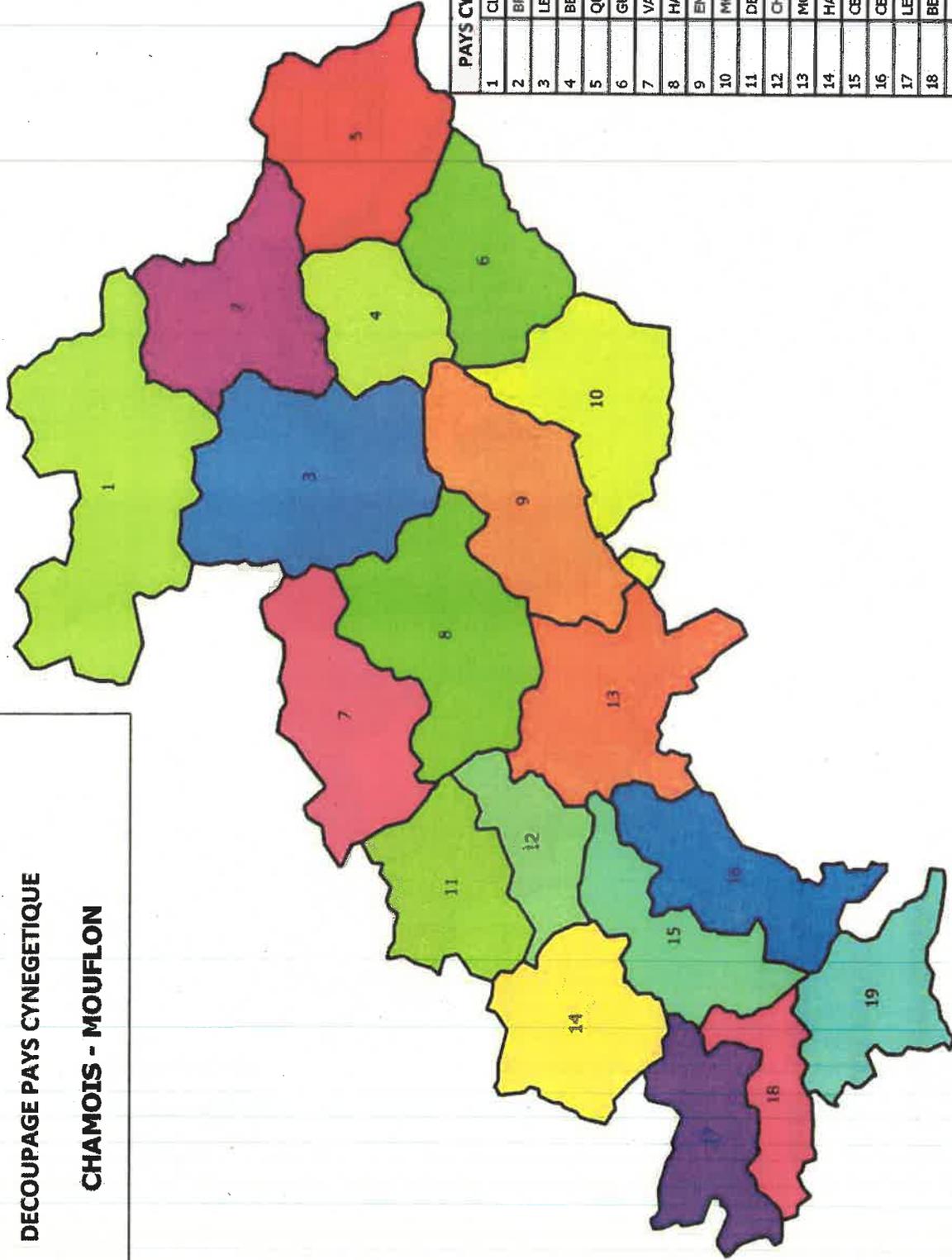


PAYS CYNEGETIQUES	Surf_UG
1 BRIANCONNAIS	89292
2 ARGENTIEROIS	46730
3 QUEYRAS	82703
4 VALGAUDEMAR	32342
5 CHAMPSAUR	39250
6 EMBRUNAIS	34884
7 GRAND MORGON	30734
8 BURE	40989
9 GAPENCAIS	34761
10 BEAUCHENE	27865
11 CEUSE-AUDOUR	23520
12 BASSE DURANCE	26832
13 ROSANNAIS	36693
14 BARONNIES	22980

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES**

**DECOUPAGE PAYS CYNEGETIQUE**

**CHAMOIS - MOUFILON**



	PAYS CYNEGETIQUE	Surf_UG
1	CLAREE-GUISANE	56383
2	BRIANCONNAIS	31461
3	LES ECRINS	44864
4	BEAL TRAVERSIER	17399
5	QUEYRAS	43949
6	GUILLESTROIS	26893
7	VALGAUDEMAR	32342
8	HAUT CHAMPSAUR	42076
9	EMBRUNAIS	33903
10	MORGON-PARPAILLON	29492
11	DEVOLUY-FARAUD	24481
12	CHAUDUN-SAUVAS	16507
13	MONT COLOMBIS	31935
14	HAUT BUECH	27865
15	CEUSE-AUJOUR	22560
16	CEUSETTE-ORIGNE	27791
17	LE DUFFRE	19941
18	BEAUMONT	16752
19	CHABRE-MEOUGE	22980